

Coupures de presse lors de la crue de la Bienne en décembre 1991 dans le Haut-Jura



INONDATIONS

COMMENT EMPÊCHER LES DÉBORDEMENTS DE LA BIENNE ET DU TACON ?

Cette nouvelle crue des torrents du Haut-Jura pose plus que jamais la question des moyens à mettre en oeuvre pour aménager leurs lits...

Depuis la grande crue des 14 et 15 février, dont on pensait qu'elle était celle « du siècle », plusieurs réunions de la commission « inondations » ont permis de mettre au point une procédure d'alerte. C'est ainsi que trois listes ont été établies des riverains à prévenir en cas de menace, confiées aux pompiers, aux policiers et aux gendarmes.

Cette procédure, qui avait été testée il y a un mois lors d'une crue de la Bienne place des Servés, a permis cette fois-ci de contacter individuellement par téléphone un maximum de personnes concernées. Entre le moment de la pré-alerte, à 22 h 30, et celui où la situation a vraiment empiré, vers 3 heures, celles-ci ont tenté de sauver ce qui pouvait l'être.

Il n'empêche que pour les

particuliers, comme pour les entreprises, le préjudice est énorme, ajouté aux nombreux dégâts constatés dans d'autres quartiers, y compris dans la ville-haute du fait du ruissellement. Si bien que la demande sera faite d'un classement en « zone sinistrée ». Ils le sont pareillement aux environs, notamment dans « La Vallée », encore rudement éprouvée.

« Contrat rivière »...

C'est pourquoi se pose la question des remèdes à appliquer pour « domestiquer » quelque peu la Bienne et ses affluents, en particulier le Tacon ; mais l'on ne touche pas comme cela aux lits des rivières, opération soumise à

des contraintes administratives et de calendrier (poissons).

Dans ce cas, il pourrait s'agir « de travaux gigantesques avec des pièges à gravier en amont », explique M. Jean-Louis Millet, adjoint au maire.

Des travaux découlant d'une étude minutieuse, car le risque existe d'accélérer l'érosion des berges, avec les conséquences que cela peut avoir...

Mais, comme l'affirmait dès dimanche M. Pierre Guichard :

« des mesures doivent être prises au plus haut niveau, l'ampleur de leur coût et la réglementation en vigueur ne permettant pas aux communes d'intervenir seules et efficacement ». Le maire citait notamment les rives du Tacon et la retenue d'Étables.

Éléments déchaînés !

On se souvient qu'après les inondations de 90 une opération de curage avait permis de retirer 4000 m³ de graviers et de sable du lit du Tacon entre le pont de la pipe et le confluent, pour un montant de 230 000 francs ; mais on ne peut logiquement prétendre aboutir à un résultat par des actions aussi limitées.

C'est la raison pour laquelle M. Guichard nous confiait encore son espoir dans le « contrat rivière », piloté par un syndicat intercommunal, dont il appelle de ses vœux la constitution « dans les mois à venir »

Ceci étant, le problème est complexe et le restera. D'ailleurs, la conclusion de la commission « inondations » et des spécialistes fait apparaître que tout ce qui pourra être réalisé en matière d'amélioration des cours d'eau apportera un remède aux petites crues, mais sera totalement inefficace face au déchaînement des éléments et à des « crues-cataclysmes » comme celle de février 90... et donc de ce dimanche.

On peut cependant escompter que les effets en seraient sensiblement réduits...



(source : Le Progrès du Jura)